

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15](#)
(16)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Eugène Tallon, 2 avril 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Eugène Tallon, 2 avril 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 5 p. (119r, 120r, 121v, 122v, 123r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Eugène Tallon, 2 avril 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48401>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 avril 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tallon, Louis Eugène](#)

Lieu de destination3, rue Hautefeuille, Paris

Description

RésuméSur la liquidation de la Société de colonisation européen-américaine du Texas. Godin accuse réception des lettres de Tallon des 30 et 31 mars et de celle de Cantagrel. Godin plaide pour ne pas précipiter la vente des terres du Texas. Il reprend les comptes de la lettre de Cantagrel pour montrer qu'il est possible de verser aux actionnaires 10 % de la valeur des actions par la vente des actifs en France de la société et qu'il ne resterait que 3 % à réaliser aux États-Unis. Godin pense que Giraud pourrait retirer 75 000 F de la vente des terres du Texas, soit 7 % de la valeur des actions au lieu des 3 % annoncés par Cantagrel. Godin fait valoir en particulier l'intérêt des gros actionnaires.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)
- [Giraud, F. \[monsieur\]](#)
- [Société de colonisation européen-américaine du Texas](#)

Lieux cités[Texas \(États-Unis\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quimper 2 Avril 1878

Cher Monsieur Gallon,

J'ai recu. vos lettres des 25 et 31 Mars avec la lettre de Cantagrel, et je viens de nouveau appeler votre attention sur les chiffres que cette dernière renferme ; c'est en ^{intéressant} votre qualité de Président du conseil de surveillance de la Société que je vous adresse cela.

Mais signalez dans vos chiffres une erreur qui y existe réellement, mais elle existe en l'écriture et c'est en voulant la rectifier que je l'ai commise de nouveau. Dans tous les cas, cela ne change pas la valeur de mon raisonnement qui conserve sa force surtout en présence de la lettre de Cantagrel.

De quoi s'agit-il ? De chercher en 1878 quelles sont les mesures à prendre dans l'intérêt des actionnaires de la Société. Il ne s'agit pas absolument de vendre quand même ; nous avons une année pour faire cette opération. Je ne vois en vérité pas pourquoi il semble

qu'une précipitation véritable se soit emparée des esprits pour faire cette opération.

Si cette affaire se présentait d'une façon avantageuse, je le comprendrais; mais elle ne se présente qu'aux conditions les plus mauvaises qu'il soit possible de prévoir; il faut donc prendre son temps puisqu'il n'y a rien à perdre.

Je vous fais remarquer que ce n'est pas 86 000 frs que nous avons à Paris en valeurs liquides, mais à peu près ce que je vous ai dit dans ma précédente lettre. D'après les chiffres contenus dans la même lettre de Cantagrel il y a :

17 obligations de chemins de fer Nord, Midi et Lyon, dont il ne me donne pas le détail, et qui donneraient aujourd'hui si ce ne sont que des 3 %	23 331 ^{frs}
2 960 frs de rente 5 % au cours du jour	60 384
Chez le banquier	16 880
Total	100 595

M. Cantagrel en estime, il est vrai la réalisation à frs 94 880

Mais on peut se croire sans se tromper fixer à 10 % le dividende à revenir aux actionnaires, dont 8 % pourraient être versés prochainement.

Y a-t-il donc péril en la demeure quand la question qui intéresse les actionnaires n'existe plus que sur un chiffre de 3 % qu'on leur propose pour tout abandonner ?

Convient-il de donner aujourd'hui tout ce qui nous reste au Texas pour la chétive somme de 33 mille francs ? Voilà ce qu'il s'agit de décider.

M. Giraud a bien écrit que si l'on voulait vendre précipitamment les terres, on n'en retirerait que 9 à 30 cent l'acre, mais à ce compte Cantagrel estime encore dans sa lettre que les 33 mille acres restants, vendus aux enchères, produiraient \$ 3,500⁰⁰

Que les propriétés d'Houston et de Dallas puissent y être ajoutées pour 20 000

Au total — 43 500

Mais ici, dans les chiffres que M. Cantagrel présente, il porte en réduction 40 000 frs de frais que les chiffres ne

peuvent servir à légitimer ; ces frais n'existent pas si l'on réalise promptement ; dans une réalisation à long terme, on vendrait plus cher. C'est donc là qu'est l'erreur.

La somme de 75 mille francs c'est celle que nous pouvons retirer en pressant les opérations de vente et de liquidation. On peut donc retirer également 7 % de ce côté, et 10 % à Paris, c'est au moins 17 % qu'il conviendrait de trouver pour tout abandonner, autrement il n'y a pas de raisons justifiées pour consentir la vente immédiate à une seule personne. Je fais presser la vente par tous les moyens auprès de M. Giraud, mais pour en tirer le plus possible au profit de la société.

Quant à moi, je jure fermement que si l'on proposait à M. Giraud de nous réaliser 75 mille francs dans le courant de cette année, cela serait fait.

N'est-il donc pas de l'intérêt des actionnaires de tenter cette expérience plutôt que de se contenter de 9 % de ce qui leur reste au besoin ?

J'conçois que des actionnaires qui
président une ou deux actions se disent :
il faut en finir, pour quelques francs
que j'aurai en plus, cela n'en vaut pas
la peine... Mais les gros actionnaires
ont été assez sacrifiés dans cette malheu-
reuse affaire pour que ce langage ne
s'impose pas au dernier moment au
détriment de ceux qui ont fait les plus
grands sacrifices. Ce serait clore les
opérations de la société par une triste
fin, j'espère qu'il n'en sera point ainsi.

Pour mûrement toutes les considérations
en cette lettre et agréés, je vous prie, cher
Monsieur, mes sentiments dévoués

Deville